« Un bon journal, c'est une nation qui se parle à elle-même ». Arthur Miller

www.journaldumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°517 du 13 au 19 mars 2025

CHARTE DES PARTIS
BIENTÔT LA NOUVELLE

FONDS DE SOUTIEN
GESTION SURVEILLÉE

COUPE DU MALI
ÉTAPE DÉCISIVE

ORPAILLAGE ILLÉGAL

LA FIN DU LAISSER-ALLER ?

La multiplication des sites d'orpaillage illégaux à travers le Mali entraîne des conséquences désastreuses sur plusieurs plans.

GRATUIT
Ne peut être vendu

EMPRUNTS OBLIGATAIRES
PAR APPEL PUBLIC
À L'ÉPARGNE

« ÉTAT DU MALI
6,55% 2025-2032 »
«ÉTAT DU MALI
6,35% 2025-2030 »

Notre
épargne,
moteur du Mali
de demain

Tranche A		Tranche B	
Montant	70 milliards	Montant	30 milliards
Taux	6,55%	Taux	6,35%
Maturité	7 ans	Maturité	5 ans
Différé	3 ans	Différé	2 ans

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU **10** AU **21 MARS 2025**

REPRÉSENTANT DE L'ÉMETTEUR
TRÉSOR PUBLIC DU MALI

ARRANGEUR
ET CHEF DE FILE
SGI-Mali sa

CO-CHEF
DE FILE
CIFA BOURSE
COMPAGNIE D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET D'ASSISTANCE EN BOURSE

AFRICABOURSE - AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION - BIIC FINANCIAL SERVICES - SGI-BENIN - UNITED CAPITAL FOR AFRICA - CORIS BOURSE - SBIF - SA2IF - BOA CAPITAL SECURITIES - AFRICAINE DE BOURSE - NSIA FINANCE - ATLANTIQUE FINANCE
BICI-BOURSE - BNI FINANCE - EDC INVESTMENT CORPORATION - HUDSON & CIE - PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SOGEBOURSE - BRIDGE SECURITIES - BSIC CAPITAL - MAC AFRICAN SGI - SIRUS CAPITAL - ORAGROUP SECUIRITIES
SGI MALI SA CHEF DE FILE DE L'OPÉRATION - CIFA BOURSE - GLOBAL CAPITAL - SGI NIGER - ABCO BOURSE - CGF BOURSE - EVEREST FINANCE - IMPAXIS SECURITIES -
FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION (FGI) - INVICTUS CAPITAL FINANCE - SGI TOGO - IFI - GEK CAPITAL

Cette opération a été enregistrée par l'Autorité des marchés financiers de l'UnionMonétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) sous les numéros **EE/25-07 et EE/25-08 en date du 05 mars 2025.**

ÉDITO

Balle à terre

Les nouvelles taxes sur les recharges téléphoniques et les transferts via Mobile Money divisent profondément les Maliens. Les esprits s'échauffent et le ton monte partout. Dans les « grins », dans les services, au marché… mais surtout sur les réseaux sociaux. Ces derniers sont devenus des lieux d'intolérance où tous les coups sont permis pour se donner raison. Attaques personnelles, insultes, dénigrements : tout est permis. Cependant, gardons-nous de pousser le bouchon trop loin. Il est plus qu'indispensable que chacun de nous sache garder raison. N'avons-nous pas compris que nos désaccords ne font pas de nous des ennemis ? Il est inadmissible de rester sans agir alors que, pour une simple opinion personnelle exprimée sur les réseaux, on devient la cible d'autres personnes, juste parce qu'elles ne partagent pas les mêmes points de vue. Quelles que soient les opinions, nous appartenons tous au même pays et à la même nation et nous devons respecter les avis des autres. N'est-il pas paradoxal que certains citoyens reprochent aux autorités de notre pays d'avoir pris la décision d'instaurer ces nouvelles taxes sans consultation préalable du peuple, tout en n'étant pas en mesure d'accepter les positions divergentes des autres sur la question ? Il n'est nullement question ici de faire le procès de X ou de Y, mais chacun de nous doit faire preuve d'acceptation dans le débat public. On peut se dire des vérités sans se blesser, car, en dehors des réseaux sociaux, nous sommes appelés à nous côtoyer et à œuvrer ensemble, d'une manière ou d'une autre, pour faire avancer notre Maliba. Les attaques ciblées sur les réseaux sociaux n'apportent rien, sinon semer et accroître les divisions dans un pays qui, aujourd'hui, a plus que jamais besoin d'une union sacrée de toutes ses filles et fils pour aller de l'avant.

Mohamed KENOUVI

LE CHIFFRE

927 800

C'est le nombre de doses de vaccin antipaludique R21 reçues par le Mali le 11 mars 2025. Ces premières doses seront administrées chez les enfants de 5 à 36 mois.

ILS ONT DIT...

• « Le problème ne réside pas uniquement dans l'instauration de ces taxes, mais dans une révolte populaire latente qui commence à s'extérioriser à travers le premier sujet de débat public». **Sory Ibrahima Traoré, Président de FER-Mali**, le 10 mars 2025.

• « Nous n'abandonnerons pas, parce que nous sommes convaincus, nos DG sont convaincus, nos groupes sont convaincus, que nos camarades n'ont rien fait. Et que dans l'exercice de nos fonctions, on doit arrêter de nous arrêter, de nous mettre en prison». **Hamadoun Bah, Secrétaire général du SYNABEF**, le 12 mars 2025.

Donnez votre avis sur Journal du Mali

RENDEZ-VOUS

16 mars 2025 :
PSG - Marseille - Championnat de France

19 mars 2025 :
Africa Investment Exchange (AIX) 2025 - Nairobi

19 - 23 mars 2025 :
Coupe du monde de Wingfoil Racing - Maroc

20 mars 2025 :
Comores - Mali : Éliminatoires CAN 2026

UN JOUR, UNE DATE

17 mars 1980 : mort d'Abdoul Karim Camara dit Cabral. Le leader estudiantin malien, mort en détention, avait été arrêté quelques jours plus tôt.

UP

Le rappeur malien **Batiare** a été libéré le 7 mars 2025 après 1 mois de captivité. Il avait été arrêté par des inconnus le 29 janvier 2025.

DOWN

Venance Mondlane, figure de l'opposition au Mozambique, a été entendu le 11 mars 2025 par le Procureur général de Maputo. L'ex-candidat à la présidentielle est accusé d'avoir orchestré des violences lors des manifestations post-électorales et des troubles sociaux.

LA PHOTO DE LA SEMAINE

Suite à l'arrestation de deux employés d'Ecobank, le **SYNABEF a organisé un sit-in** devant toutes les banques du lundi 10 au mercredi 12 mars 2025.

ORPAILLAGE ILLÉGAL : LA FIN DU LAISSER-ALLER ?

La multiplication incontrôlée des sites d'orpaillage illégaux à travers le Mali entraîne des conséquences désastreuses sur plusieurs plans. Face aux drames récurrents qui causent des pertes en vies humaines, le gouvernement de transition tape du poing sur la table. Pour atténuer la survenance des accidents sur les sites, de récentes mesures ont été prises suite aux catastrophes de Kokoyo et de Bilalikoto. De quoi entrevoir le bout du tunnel pour ce phénomène multidimensionnel ?

Mohamed KENOUVI

Des travailleurs sur **un site minier artisanal** dans la région de Kayes.

Le bilan est alarmant. En l'espace d'une année, de janvier 2024 à février 2025, plus de 170 personnes, dont plusieurs femmes et enfants, sont mortes dans des accidents survenus sur des sites d'orpaillage illégaux dans diverses localités du sud-ouest du Mali. Le dernier drame en date, survenu le 17 février, a causé la mort de 48 personnes, majoritairement des femmes, après le renversement d'une machine excavatrice utilisée par des exploitants chinois sur un site minier artisanal à Bilalikoto, un village de la commune de Dabia, dans le cercle de Kéniéba. Deux semaines plus tôt, le 29 janvier 2025, 13 autres personnes, dont 3 enfants, avaient péri dans un éboulement dans une mine artisanale dans le village de Danga, dans le cercle de Kangaba, région de Koulikoro. Ces drames récents, qui ont relancé les inquiétudes sur les risques liés à l'exploitation artisanale de l'or dans le pays, ont conduit le gouvernement de transition à prendre des mesures strictes.

L'État sévit Sur instruction du Président de la Transition, le Conseil des ministres a décidé le 5 mars 2025 d'abroger les actes de nomination des responsables administratifs directement impliqués dans la survenance des derniers incidents. Plusieurs têtes sont tombées dans les rangs des préfets, sous-préfets, responsables des Forces de sécurité, des services locaux des Eaux et forêts, des services d'assainissement, du Contrôle des Pollutions et des nuisances, ainsi que des services subrégionaux de la Géologie et des mines. Le gouvernement a en outre opté pour la relecture de certains textes juridiques afin, entre autres, de mettre fin aux transactions dans le domaine environnemental, de faciliter la récupération des équipements impliqués dans l'orpaillage et de leur affectation au patrimoine de l'État. Les autorités ont également décidé de suspendre les permis d'exploitation des mines artisanales octroyés à des personnes de nationalité étrangère et de lancer la procédure de dissolution du Conseil communal de Dabia, dont les responsables sont accusés de la gestion défaillante ayant conduit au drame de Bilalikoto. En début d'année, lors du Conseil des ministres du 22 janvier 2025, le gouvernement de transition avait donné le ton en annonçant le démantèlement en 2024 de 61 sites d'exploitation illégale et la saisie de nombreux équipements, dont 286 pelleteuses et 63 véhicules. « Le gouvernement mènera une lutte implacable contre les exploitations illégales à travers la mise en œuvre d'actions à court, moyen et long termes », avaient averti les autorités, soulignant que ces exploitations illégales étaient à l'origine de nombreuses pertes en vies humaines, suite aux accidents et aux conflits générés entre les exploitants eux-mêmes, entre les exploitants et les populations ou entre les exploitants et les détenteurs de titres miniers.

Quel impact ? Ces mesures strictes et fermes témoignent d'une volonté du gouvernement de s'impliquer davantage dans le secteur de l'orpaillage, afin d'éviter de futurs drames sur les sites des mines artisanales. Toutefois, au-delà d'un signal fort envoyé à tous les acteurs et à l'opinion nationale, ces mesures gouvernementales sonneront-elles vraiment le glas de l'orpaillage illégal au Mali ? « Les sanctions peuvent dissuader, mais ne pourront pas résoudre définitivement le problème. Il faut s'attaquer au problème à la racine, s'interroger sur les défaillances aux niveaux de l'exploitation et de la législation et voir ce qu'il faut corriger », estime Djibril Diallo, géologue et consultant minier. « À mon avis, il faudrait essayer de mettre en place une commission qui réfléchira à de bonnes solutions pour l'État, surtout concernant le cas des Chinois. Le gouvernement peut collaborer avec l'ambassade de Chine afin que ses ressortissants puissent travailler dans un cadre légal, en leur facilitant des zones d'exploitation tout en exigeant en retour le respect des mesures environnementales, sécuritaires et sanitaires », poursuit-il. Cet expert minier, également Président de l'Association pour la promotion et la valorisation des ressources minérales du Mali (APVRM), va plus loin. Il propose l'organisation des États généraux du secteur pour aboutir à des solutions à long terme dans la lutte contre l'orpaillage illégal. De son point de vue, face au constat d'échec des collectivités locales dans la gestion de l'exploitation de l'or, l'État doit mettre en place une Agence nationale de gestion de l'orpaillage, qui travaillera en collaboration avec ces collectivités mais aussi avec la future Chambre des mines et se chargera de tout ce qui relève de cette activité, notamment l'organisation de l'exploitation de l'or et l'octroi des documents administratifs pour que les orpailleurs puissent travailler dans la légalité totale. Par ailleurs, la suspension des permis d'exploitation des mines artisanales octroyés à des personnes de nationalité étrangère pourrait avoir certaines conséquences économiques et sociales, comme la réduction de la production artisanale de l'or qui impactera directement les revenus locaux, la hausse des tensions entre orpailleurs locaux et étrangers, sans oublier le risque d'augmentation du marché noir, des exploitations clandestines, ainsi que de possibles répercussions sur les investissements étrangers dans le secteur minier.

> ***Les sanctions peuvent dissuader, mais ne pourront pas résoudre définitivement le problème. Il faut s'attaquer au problème à la racine, s'interroger sur les défaillances aux niveaux de l'exploitation et de la législation et voir ce qu'il faut corriger.***

REPÈRES

Entre janvier 2024 et février 2025 :
Plus de 170 morts dans des drames survenus sur des sites d'orpaillage illégal

Nombre estimé de sites :
300 à 350

Enfants impliqués dans l'orpaillage illégal : **Entre 20 000 et 40 000**

Un phénomène à la peau dure Le nombre de sites abritant des mines artisanales, estimé entre 300 et 350 dans le pays, est très largement supérieur à celui des couloirs légaux d'orpaillage. Ces sites d'orpaillage illégaux se répartissent principalement dans trois régions. La région de Kayes, notamment la zone de Keniéba, avec 168 sites recensés, en abrite le plus grand nombre, suivie de la région de Sikasso, zone Kalana - Yanfolila (84 sites recensés) et de la zone de Bagoé - Kékoro, dans la région de Koulikoro, avec 18 sites. Avec une production estimée à environ 30 tonnes d'or par an, soit 6% de la production nationale, l'orpaillage illégal est pratiqué par plus de 400 000 Maliens et les revenus de plus de 2 millions de personnes y sont liés, selon les estimations. Si l'orpaillage garde une place considérable dans l'économie locale des zones où il est pratiqué, il présente également et surtout de nombreux risques et a de lourdes conséquences sur plusieurs plans. Parmi ces multiples impacts, sur le plan sécuritaire les exploitations des mines artisanales sont dangereuses parce qu'elles se font sans équipements adaptés dans la plupart des cas. En outre, les normes minimales de sécurité ne sont pas respectées, causant très souvent des effondrements sur les différents sites. Les répercussions environnementales de l'orpaillage illégal sont tout aussi fâcheuses. 33,3 tonnes de mercure sont utilisées annuellement, entraînant la pollution des sols et des cours d'eau. La rivière Falémé, par exemple, principal affluent du fleuve Sénégal, qui arrose plus d'une dizaine de communes de la Guinée, du Mali et du Sénégal, est largement polluée aujourd'hui, renfermant 214% de cyanure déversé par les activités liées à l'orpaillage illégal, soit 209 fois la norme autorisée. Le phénomène est aussi à la base de la déforestation et de la destruction des écosystèmes locaux.

Sur le plan social, l'orpaillage illégal est l'un des secteurs d'activités où persiste le travail des enfants. Selon les estimations, entre 20 000 et 40 000 d'entre eux sont impliqués dans les différentes activités de l'orpaillage à travers les divers sites. Par ailleurs, des conflits éclatent fréquemment entre, d'une part, les orpailleurs locaux et les étrangers, et, d'autre part, entre les orpailleurs (locaux et /ou étrangers) et les populations proches des sites d'exploitation minière artisanale. ■

▶▶▶

3 QUESTIONS À

ALIOU TRAORÉ

Président de l'Association des Commerçants et prestataires miniers du Mali (ACPM)

1 Comment réagissez-vous aux récentes mesures prises par le gouvernement dans la lutte contre l'orpaillage illégal ?
Ces décisions sont bonnes et doivent être saluées. Cependant, je pense qu'elles doivent être accompagnées de mesures qui permettront aux Maliens de remplacer progressivement les opérateurs chinois. Il ne faut pas se limiter à la suspension. Étant donné que les revenus de nombreuses personnes sont liés à ces activités, les gens risquent de tomber dans l'illégalité.

2 Quel impact pourrait avoir leur mise en œuvre ?
De mon point de vue, ces mesures auront un impact limité. Il est nécessaire que le gouvernement soit beaucoup plus rigoureux dans ses décisions. Il ne s'agit pas uniquement de décider, mais il faut également aller sur le terrain. Le problème a dépassé un certain seuil et il faudrait que le gouvernement se plonge dans le milieu, essaie de comprendre et trouve les moyens de l'encadrer. Sans cela, si les décisions sont prises sans descente sur le terrain, je dis clairement qu'elles n'auront pas l'impact souhaité.

3 Comment contrôler ce phénomène de l'orpaillage illégal ?
Il ne faut pas que le gouvernement donne l'impression d'aller faire déguerpir les gens, mais plutôt d'aller dans le sens de les encadrer et de les accompagner. Le gouvernement doit jouer le rôle de régulateur et non celui de policier. Plus il y aura d'interdictions, plus les gens risquent de tomber dans l'illégalité.

APERÇU GLOBAL SUR L'ORPAILLAGE ILLÉGAL AU MALI ET SES CONSÉQUENCES

1 Généralités

Production estimée :
Environ 30 tonnes d'or/an, soit 6% de la production nationale.

Part de l'or dans l'économie :
Représente 75% des exportations et environ 10% du PIB.

Revenus :
Plus de 2 millions de personnes concernées.

2 Accidents récents et impact humain

15 février 2025 (Bilalikoto, Kéniéba - Kayes) :
Effondrement d'une mine artisanale → 43 morts, principalement des femmes.

29 janvier 2025 (Danga, Kangaba, Koulikoro) :
Inondation d'un tunnel → 13 morts, dont 3 enfants.

16 février 2024 (Bilaly Koto) :
Effondrement d'un site illégal → 48 morts.

24 janvier 2024 (Kobada, Kangaba, Koulikoro) :
Plus de 70 morts suite à un effondrement.

3 Mesures gouvernementales récentes

Suspension des permis d'exploitation artisanale accordés aux étrangers.

Sanctions administratives :
Limogeage de responsables liés aux incidents.

Création d'un Fonds de réhabilitation et de sécurisation des sites miniers artisanaux.

Interdiction de l'exploitation aurifère par drague sur les cours d'eau pour lutter contre la pollution.

4 Principaux défis liés à l'orpaillage artisanal

Sécurité :

Exploitation dangereuse sans équipements adéquats.

Effondrements fréquents et absence de normes de sécurité.

Environnement :

33,3 tonnes de mercure utilisées/an, polluant sols et cours d'eau.

Pollution des eaux (ex. : rivière Falémé → 214% de cyanure, soit 209 fois la norme autorisée).

Déforestation et destruction des écosystèmes locaux.

Social :

Entre 20 000 et 40 000 enfants impliqués dans l'orpaillage.

Conflits entre orpailleurs locaux et étrangers.

Exploitation illégale servant parfois à financer des groupes armés.

5 Répartition des sites d'orpaillage au Mali

Nombre estimé de sites :
300 à 350 répartis principalement dans trois régions

Kayes (zone de Kéniéba) : 168 sites.

Sikasso (zone de Kalana - Yanfolila) : 84 sites.

Bagoé-Kékoro : 18 sites.

Nombre d'orpailleurs estimé : 400 000 personnes.

6 Conséquences économiques et sociales de la suspension des permis étrangers

Réduction de la production artisanale → Impact sur les revenus locaux.

Hausse des tensions entre orpailleurs locaux et étrangers.

Risque d'augmentation du marché noir et des exploitations clandestines.

Possibles répercussions sur les investissements étrangers dans le secteur minier.

7 Recommandations et perspectives

Renforcement de la réglementation pour un encadrement strict du secteur.

Formation et sensibilisation des orpailleurs aux bonnes pratiques.

Encouragement à la formalisation via la création de coopératives minières.

Surveillance accrue des sites et lutte contre l'exploitation illégale.

Développement d'alternatives économiques pour réduire la dépendance à l'orpaillage.

Source : *Rédaction*

Paru dans Journal du Mali l'Hebdo
N°517 du 13 au 19 mars 2025

Afribone

Bénéficiez d'une **messagerie professionnelle fiable**.

20 28 00 00
www.afribone.com

CHARTE DES PARTIS POLITIQUES : UN NOUVEAU TEXTE EN VUE

Depuis l'adoption de la Charte des partis politiques, en 2005, le paysage politique malien a évolué, rendant nécessaire une mise à jour de ce texte pour répondre aux défis actuels. Cette Charte, instaurée pour encadrer le multipartisme intégral inscrit dans la Constitution de 1992 et confirmé par celle de juillet 2023, a permis la pluralité politique. Cependant, cette liberté a conduit à une prolifération de partis sans assise populaire ni programme solide, fragilisant le système politique et diluant les idéaux démocratiques.

MASSIRÉ DIOP

En plus de 30 ans de multipartisme, le Mali a été confronté à une augmentation de la corruption, de la mauvaise gouvernance et de l'impunité affaiblissant les institutions et entraînant une perte de confiance des citoyens envers la classe politique. Les partis, censés être les piliers de la démocratie, sont souvent perçus comme responsables de cette situation. C'est ainsi qu'un débat national s'est engagé sur leur responsabilité, certains allant même jusqu'à remettre en cause le bien-fondé du multipartisme intégral. Face à ces constats, des initiatives ont été lancées pour réviser la Charte des partis politiques. À cette fin, le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Réformes politiques et du soutien au processus électoral, avait demandé aux partis politiques de soumettre leurs propositions avant le 14 mars 2025. Répondant à cette demande, le 11 mars 2025, les partis regroupés au sein de l'Initiative des Partis Politiques sur la Charte (IPAC) et du Forum des Partis et Mouvements Politiques (FPMP) ont élaboré un document intitulé « Propositions consensuelles ».

La charte des partis politiques est en cours de relecture.

> ***La révision de la Charte des partis politiques est perçue comme une étape importante vers la refondation de l'État.***

Ces propositions s'appuient sur les recommandations des Assises Nationales de la Refondation (ANR) de décembre 2021 et visent à restructurer le paysage politique malien. Les propositions de la révision prévoient un encadrement du multipartisme pour éviter la prolifération anarchique des partis, tout en maintenant la liberté d'association. Des conditions plus strictes pour la création de partis sont suggérées, notamment la présence d'un représentant de l'autorité lors de l'Assemblée constitutive, une déclaration d'intention préalable et l'obligation de disposer d'un siège permanent distinct d'un domicile privé. De plus, un parti devra participer à au moins une élection pour conserver son agrément. La transparence financière et le financement public sont également au cœur de ces propositions. La Cour des Comptes sera chargée de contrôler les finances des partis, assurant ainsi une utilisation conforme des subventions. La répartition des subventions sera ajustée en fonction du nombre d'élus, avec une attention particulière à la représentation féminine.

Pour lutter contre le nomadisme politique, il est proposé que tout élu quittant son parti perde automatiquement son mandat et soit interdit de se présenter aux élections suivantes ou de créer un nouveau parti pendant une période déterminée. Le Chef de file de l'opposition sera le leader du parti ayant le plus grand nombre de parlementaires, avec un statut renforcé pour assurer un équilibre démocratique et une représentation effective des opinions divergentes au sein des institutions. La création d'une Direction dédiée aux Partis politiques au Ministère de l'Administration Territoriale est envisagée. Elle pourra être rattachée à un organe indépendant ou à un ministère spécifique pour garantir une relation équilibrée et transparente entre l'État et les formations politiques. La révision de la Charte des partis politiques est perçue comme une étape importante vers la refondation de l'État. Elle vise à instaurer une démocratie plus saine, où les partis jouent pleinement leur rôle dans la formation de l'opinion, la mobilisation citoyenne et l'encadrement des élus. Cependant, la réussite de cette réforme dépendra de la volonté politique des acteurs impliqués et de leur capacité à mettre en œuvre ces propositions de manière effective.

La révision de la Charte des partis politiques, attendue depuis deux décennies, représente une opportunité pour le Mali de redéfinir son système politique en renforçant les mécanismes de transparence, en encadrant la création et le fonctionnement des partis et en luttant contre les dérives telles que la corruption et le nomadisme politique. Nombreuses sont les voix espérant que la confiance des citoyens envers leurs institutions pourra ainsi être rétablie et la démocratie consolidée. La balle est désormais dans le camp des autorités pour la suite à réserver à ces propositions. ■

EN BREF

NOUVELLES TAXES TÉLÉCOM : UNE MESURE CONTESTÉE ET JUGÉE INJUSTE

Dans un communiqué en date du mercredi 12 mars 2025, le M5-RFP Mali Kura, représenté par son Président Modibo Sidibé, et le parti YELEMA « Le Changement », dirigé par Dr Youssouf Diawara, dénoncent la mise en œuvre de la nouvelle taxe sur les communications et les transactions d'argent via la téléphonie mobile, effective depuis le 5 mars 2025. Instituée par une ordonnance et un décret du 7 février 2025, cette taxation impose aux usagers une taxe de 10% sur les rechargements de crédit téléphonique et abonnements internet, en plus des 1% versés par les opérateurs, ainsi qu'1% sur les transactions financières mobiles, s'ajoutant aux frais de 1% prélevés par ces mêmes opérateurs. Les signataires du communiqué dénoncent un « forcing » du gouvernement, qui aurait ignoré le rejet massif exprimé par la population lors de l'annonce de cette mesure. Ils critiquent également la gestion de cette taxe, logée dans une banque malienne et placée sous la tutelle exclusive de la Présidence de la République, sans contrôle du Trésor public. Le M5-RFP et YELEMA jugent cette taxation « injuste », car aggravant les difficultés économiques des citoyens, déjà confrontés à une crise énergétique, à la fermeture d'entreprises et à la hausse du coût de la vie. Ils exigent l'abrogation immédiate de l'ordonnance et du décret concernés et appellent le gouvernement à explorer d'autres sources de financement, notamment par une réduction du train de vie de l'État. ■

BOKAR **SANGARÉ**

« Réduire les partis ne suffira pas sans changement de pratiques »

Dans une récente note co-écrite, Bokar Sangaré, Doctorant en sciences politiques à l'Université libre de Bruxelles, analyse la crise de légitimité des partis politiques au Mali et les enjeux de la refonte du système partisan. Il plaide pour une réforme en profondeur, soulignant que « réduire le nombre de partis ne réglera pas la crise si leurs pratiques ne changent pas ».

PROPOS RECUEILLIS PAR MASSIRÉ DIOP

Pourquoi les citoyens se méfient-ils des partis politiques ?
L'insatisfaction vient du manque de démocratie interne, des transhumances politiques et de l'absence de clivages idéologiques clairs. Le multipartisme n'a pas toujours favorisé une véritable ouverture démocratique : certaines pratiques du parti unique persistent, comme la gestion autoritaire des désaccords et l'exclusion des voix dissidentes. Les alliances opportunistes et le clientélisme ont aussi joué un rôle majeur. Faute de différences idéologiques nettes, les citoyens se désintéressent du jeu politique.

Quel impact a eu la suspension des partis en avril 2024 ?
Elle a révélé la crise de représentation. Contrairement aux attentes, la population ne s'est pas mobilisée en faveur des partis, preuve de leur perte de légitimité et de leur éloignement du débat démocratique.

Réduire le nombre de partis est-il une solution ?
Pas sans un changement des pratiques. L'essentiel n'est pas la quantité, mais la qualité. Il faut imposer des critères stricts de gouvernance interne et de respect des textes légaux. Une simple réduction masquerait les véritables problèmes du système partisan.

Quel rôle pour l'État ?
L'État doit appliquer les lois sans chercher à affaiblir les partis. La refonte du système partisan ne peut être seulement administrative : elle doit impliquer tous les acteurs et encourager l'intérêt citoyen pour la vie publique.

Comment restaurer la confiance des citoyens ?
Les partis doivent renouer avec la formation des militants et moderniser leur communication. L'application rigoureuse des textes est nécessaire mais ne doit pas restreindre les libertés politiques.

Quel rôle pour la jeunesse et la société civile ?
La crise des partis ouvre la voie à de nouvelles mobilisations citoyennes. La jeunesse et la société civile investissent d'autres espaces de débat, favorisant une reconfiguration politique transpartisane.

Quel modèle politique pour le Mali ?
Le Mali doit adapter son système à ses réalités sociopolitiques, en intégrant ses valeurs et en favorisant une participation plus inclusive. Copier des modèles étrangers ne suffira pas à restaurer la confiance des citoyens. ■

FONDS DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES : UNE GESTION SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Le gouvernement malien a instauré un Fonds de Soutien aux Projets d'Infrastructures de Base et de Développement Social, officialisé par le décret n°2025-0077/PT-RM du 7 février 2025. Ce fonds, financé par des taxes sur les recharges téléphoniques et les transactions Mobile Money, vise à collecter des ressources supplémentaires pour financer des projets essentiels, notamment dans le secteur énergétique en crise.

Massiré DIOP

Son entrée en vigueur, initialement prévue plus tôt, a été reportée à deux reprises avant d'être finalement appliquée depuis le 5 mars 2025. Il est établi pour cinq ans renouvelables et placé sous la Présidence de la République, avec le Secrétaire général de Koulouba comme ordonnateur principal des dépenses. L'argent collecté est déposé dans une banque commerciale et peut être dépensé hors des procédures classiques des marchés publics, ce qui suscite des interrogations sur son contrôle effectif. La taxe sur les recharges téléphoniques prélève 10% par transaction, soit 500 francs CFA sur une recharge de 5 000 francs. Celle sur les retraits Mobile Money applique un prélèvement de 1%, soit 200 francs CFA sur un retrait de 20 000 francs. En parallèle, une taxe sur les boissons alcoolisées devrait générer annuellement 62 milliards de francs CFA et l'augmentation de la TAR-TOP, passée de 5% à 7%, rapportera 12 milliards de francs CFA. Au total, ces mesures pourraient mobiliser 214 milliards de francs CFA par an, dont 140 milliards uniquement pour les télécommunications et le Mobile Money. L'ancien Premier ministre Moussa Mara a critiqué cette initiative, estimant qu'elle affaiblissait les ministères en charge des Infrastructures et manquait de transparence. Selon lui, ces ressources auraient pu être directement versées au Trésor public au lieu d'être centralisées sous le contrôle exclusif de la Présidence. Il s'inquiète également du risque de dépenses excessives dans un contexte où l'État cherche à rationaliser son train de vie. Il faut noter que les consommateurs subissent déjà l'impact de ces taxes. L'augmentation des coûts des recharges téléphoniques et des transactions Mobile Money alourdit le coût de la vie. Si certains y voient un levier pour financer des infrastructures, d'autres dénoncent une pression fiscale supplémentaire et craignent une diminution de l'accessibilité aux services numériques.

Le gouvernement devra donc garantir une gestion rigoureuse et transparente des fonds. La répartition sectorielle et les premiers projets financés seront déterminants pour l'adhésion de la population, qui attend des retombées concrètes. ■

Les nouvelles taxes sur les services téléphoniques sont rentrées en vigueur depuis le 5 mars 2025.

Montant annuel attendu :
214 milliards FCFA

Taxe sur les recharges téléphoniques :
10%

Durée du Fonds, renouvelable :
5 ans

EN BREF

AGOA : BAISSE DES EXPORTATIONS EN 2024

Les exportations des pays d'Afrique subsaharienne vers les États-Unis sous le régime préférentiel de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA),ont enregistré dernièrement une baisse. En 2024, les exportations se sont élevées à 8 milliards de dollars, soit une baisse de 13% par rapport à 2023. Le régime de préférences commerciales lancé en 2000 bénéficie principalement à quelques pays et à un nombre restreint de secteurs économiques dans la région. Cinq pays ont représenté près de 65% des exportations vers les États-Unis : l'Afrique du Sud (3,76 milliards de dollars), le Kenya (567 millions de dollars), Madagascar (345 millions de dollars), la RDC (287 millions de dollars) et la Côte d'Ivoire (178 millions de dollars). En 2024, le pétrole brut a représenté 25% du total des exportations des pays éligibles à l'AGOA, soit 2 milliards de dollars. Le Nigeria est le premier pays fournisseur de ce produit, avec 1,6 milliard de dollars. Les exportations de produits non pétroliers ont atteint 6 milliards de dollars. Les défenseurs du programme espèrent une prolongation jusqu'en 2041, même si le retour de Donald Trump suscite des doutes quant à sa continuité. ■

Guinée La mine de fer de Simandou au cœur d'une polémique

La Guinée, riche en ressources minières, fait face à une controverse autour du projet d'exploitation du gisement de fer de Simandou. Considéré comme l'un des plus importants au monde, avec plus de 2,4 milliards de tonnes de minerai de haute qualité attendues, il est exploité par des consortiums internationaux, dont Rio Tinto et SMB-Winning. Lancé en 2021, le projet prévoit une exploitation sur plusieurs décennies et la construction d'un chemin de fer de 600 km reliant la mine au port de Morébaya. Toutefois, il suscite actuellement de vives inquiétudes. Le défrichement de vastes zones forestières menace des habitats fauniques et floristiques essentiels, notamment celui du chimpanzé d'Afrique de l'Ouest. Les populations locales subissent également les conséquences de ce projet. Des maisons et des infrastructures ont été détruites, provoquant des déplacements forcés, sans les compensations adéquates. L'absence d'un cadre réglementaire robuste fait place à l'arbitraire et alimente les tensions. Cette situation rappelle les erreurs commises dans l'exploitation de la bauxite guinéenne, marquée par des pollutions environnementales et des conflits sociaux liés à une mauvaise gestion des compensations. Pour éviter ces dérives, des experts insistent sur l'impérieuse nécessité d'instaurer un cadre légal solide et des mécanismes de compensation transparents, tout en garantissant que les bénéfices de l'exploitation minière profitent aux populations locales et préservent l'environnement. ■

PÈLERINAGE À LA MECQUE: UN COÛT PEU ABORDABLE

Malgré une subvention de l'Etat , le coût du voyage à la Mecque n'est pas à la portée de tous. Voici, en chiffres, un aperçu des frais.

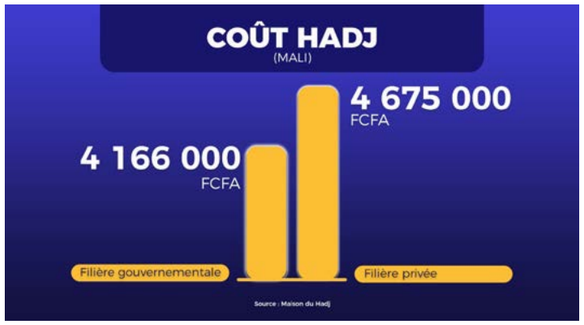

Société

SUSPENSION DU FINANCEMENT DE L'USAID : UN COUP DUR POUR LA LUTTE CONTRE LE SIDA

Pour évaluer les impacts de la suspension des subventions américaines sur les organisations communautaires de lutte contre le Sida, le Haut Conseil de Lutte contre le Sida (HCNLS) a mené une étude du 10 au 22 février 2025. L'objectif était de mesurer les effets de cette suspension sur les activités des organisations communautaires afin de permettre aux décideurs d'envisager les mesures idoines.

FATOUMATA MAGUIRAGA

P**lusieurs employés et organisations** sont affectés par la **suspension** de l'Aide américaine.

Parmi les décisions phares prises par le nouveau Président américain Donald Trump, investi le 20 janvier 2025, figure la suspension de l'ensemble des fonds américains destinés au financement de l'aide internationale. Le Mali, à l'instar d'autres pays, percevait dans le cadre de la lutte contre le Sida des financements américains à travers le programme PEPFAR, des fonds gérés par FHI 360, une organisation américaine qui engageait des organisations locales pour la mise en œuvre des activités. Au total, 247 employés de 11 organisations communautaires sont affectés par la suspension des financements américains dans la lutte contre le Sida au Mali. En ce qui concerne la masse salariale mensuelle des employés affectés, elle s'élève à 63 967 687 francs CFA. Quant aux frais de fonctionnement trimestriel des 11 organisations concernées, ils s'élèvent à 81 522 058 francs CFA.

Inquiétudes Bénéficiaire des fonds de l'USAID à travers le projet EPIC (Contrôle de l'épidémie de VIH), qui intervient dans le domaine de la prévention, de l'accompagnement et de la prise en charge, l'Association Résilience Communautés Accès Développement Santé Plus (ARCAD Santé Plus) fait partie des acteurs très impactés par la suspension du financement de l'USAID. Avec 30 personnes comme ressources humaines et environ 21 000 personnes suivies par ARCAD et ses partenaires, cette nouvelle donne constitue un facteur d'augmentation de la vulnérabilité pour ces personnes. Pour les ressources humaines, ce cas de force majeure est un coup dur pour des personnes qui ont travaillé pendant plusieurs années dans des zones reculées, explique Dr Adam Yattassaye Camara, Directrice des programmes à ARCAD Santé Plus. Pour le moment, l'État s'active pour mettre en place des plans de contingence et trouver les solutions idoines. Il s'agit à présent de développer des partenariats pour prévenir les risques d'aggravation de l'état de santé des personnes suivies. Il faut, au plan national, redéfinir les priorités et inciter à l'engagement de chacun pour éviter la détérioration et la dégradation de l'état de santé des patients.

> ***Au total 247 employés de 11 organisations communautaires sont affectés par la suspension des financements américains.***

Pour le traitement, il reste encore le Fonds Mondial pour la plupart des ARV, mais l'absence des fonds de l'USAID pour les prélèvements liés à la charge virale et aux MST pourrait créer une iniquité. D'où la nécessité de combler ce manque. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

KORO : HAUSSE ALARMANTE DU PRIX DU CARBURANT

Depuis le 9 mars, une hausse spectaculaire du prix de l'essence préoccupe les habitants de Koro. De 650 francs CFA dans les stations-service à 2 500 francs le litre dans certaines localités, l'augmentation du coût du carburant est considérée comme arbitraire par les consommateurs. La société civile, très mobilisée, menace de poursuivre les distributeurs qui s'adonnent à des spéculations abusives. Elle avertit que des poursuites pourraient être intentées contre les commerçants maintenant les prix au-delà de 600 francs CFA le litre. Cette énième augmentation nuit gravement au pouvoir d'achat des consommateurs, déjà confrontés à la cherté de la vie. En avril 2022, le produit avait également connu une hausse spectaculaire. Alors qu'il était vendu 700 francs CFA dans les stations-service, le litre était proposé par certains commerçants 2 000 francs, selon les habitants, tandis qu'à Bamako il était cédé à 762 francs CFA. ■

EN BREF

AFRIQUE DE L'OUEST : AUGMENTATION DES IMPORTATIONS D'ARMES

Dans son rapport sur les transferts internationaux d'armes publié le 10 mars 2025, l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI) relève une augmentation des importations d'armes vers le continent africain. Alimentés par les conflits, les transferts d'armes en direction de l'Afrique de l'Ouest ont fortement augmenté au cours des 15 dernières années. Les importations vers cette zone ont presque doublé, augmentant de 82% entre 2010 - 2014 et 2020 - 2024. Le Nigeria a représenté 34% de ces importations entre 2020 et 2024. Malgré un volume relativement faible, les importations d'armes en Afrique de l'Ouest ont d'importantes implications géopolitiques, note le SIPRI. « Des pays comme le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal semblent augmenter rapidement leurs importations d'armes. Les fournisseurs d'armes utilisent ces exportations pour renforcer leur influence dans cette région, notamment les fournisseurs émergents, principalement la Turquie, aux côtés d'acteurs plus établis comme la Chine, la France, la Russie et les États-Unis ». De manière générale, les importations d'armes en Afrique ont chuté de 44% entre 2015 et 2019, puis entre 2020 et 2024. Cette baisse était due essentiellement à la diminution des importations de l'Algérie (-73%) et du Maroc (-26%), note le rapport. Quant aux États d'Afrique subsaharienne, leurs importations avaient augmenté de 4,2%. Selon le rapport, la Chine était le quatrième plus grand exportateur d'armes entre 2020 et 2024, avec 5,9% des exportations mondiales. « Malgré les efforts de la Chine pour accroître ses exportations d'armes, de nombreux grands importateurs évitent d'acheter des armes chinoises pour des raisons politiques », relève le document. ■

Afrique & Monde

CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN : L'EUROPE AMÉLIORE SA DÉFENSE FACE AUX INCERTITUDES AMÉRICAINES

L'Europe est-elle en train de tourner définitivement la page de sa dépendance sécuritaire aux États-Unis ? La réunion du 11 mars 2025, à Paris, entre les chefs d'état-major de 30 pays européens, ainsi que la rencontre entre Ukrainiens et Américains à Djeddah, marquent un tournant stratégique majeur. Face aux incertitudes liées à la politique étrangère de Donald Trump, les Européens accélèrent la construction d'une défense autonome, tandis que Washington remet en jeu son soutien à l'Ukraine.

MASSIRÉ DIOP

L'**Europe** veut se départir des **Etats-Unis** pour assurer **une défense autonome**.

Le programme « ReArm Europe », adopté début mars, prévoit 800 milliards d'euros sur quatre ans pour renforcer les capacités militaires du Vieux continent. La France pousse un projet encore plus ambitieux visant l'extension de sa dissuasion nucléaire à l'échelle européenne, une idée qui gagne du terrain face à un possible retrait américain. Par ailleurs, Paris prévoit d'augmenter son budget de la Défense pour atteindre 50,5 milliards d'euros en 2025. Plusieurs autres pays européens augmentent massivement leurs budgets militaires. L'Allemagne porte ses dépenses à 2,5% du PIB, le Royaume-Uni modernise son arsenal stratégique et la Pologne dépasse les 4% de son PIB. Des commandes massives d'armements sont en cours auprès des industries européennes, américaines et israéliennes. Lors de la rencontre de Djeddah, Américains et Ukrainiens ont convenu d'un cessez-le-feu immédiat de 30 jours, une tentative de calmer le front. De plus, Washington a levé la suspension de sa coopération militaire avec Kiev, rétablissant l'échange de renseignements et la fourniture d'armements. Marco Rubio, le Secrétaire d'État, a affirmé que la balle était désormais dans le camp de Moscou et que le Kremlin devait décider s'il souhaitait poursuivre les hostilités ou saisir l'opportunité diplomatique offerte. Pendant ce temps, la guerre en Ukraine s'intensifie. La Russie multiplie ses frappes, obligeant l'Europe à renforcer son soutien militaire à Kiev. Dans ce contexte, la réunion de Paris a mis en avant l'urgence de structurer une défense européenne plus indépendante.

Les décisions prises à Paris et Djeddah pourraient marquer une rupture avec la traditionnelle tutelle américaine. Si le « parapluie nucléaire » français obtient un soutien concret et que les budgets de défense continuent d'augmenter, l'Europe pourrait d'ici la fin de la décennie acquérir une véritable autonomie militaire. De son côté, Washington relance son aide à Kiev sous conditions, plaçant la Russie devant un dilemme stratégique majeur. L'Europe et les États-Unis avancent avec prudence, mais l'issue du conflit dépendra désormais de la réaction du Kremlin. ■

Ghana Vers un renforcement de la coopération bilatérale avec l'AES

Le Président du Ghana, John Dramani Mahama, a effectué une tournée, du 8 au 10 mars 2025, dans les trois pays membres de l'Alliance des États du Sahel (AES). L'occasion pour lui de renforcer les liens économiques et sécuritaires avec ces derniers après leur retrait de la CEDEAO. Lors de cette tournée, Mahama a surpris en appelant la CEDEAO à reconnaître officiellement l'AES, alors qu'il était attendu sur un plaidoyer pour leur réintégration. Cet appel, perçu comme un pavé dans la mare diplomatique, reflète la volonté du Ghana de préserver des relations pragmatiques avec ces pays. Avec 71,5 millions d'habitants, l'AES représente un marché clé pour Accra. Or, après leur sortie de la CEDEAO, ces pays sahéliens ne bénéficient plus de la zone de libre-échange qu'ils partageaient avec le Ghana, qui n'appartient pas à l'UEMOA. Accra cherche donc à renforcer ses accords bilatéraux. Dans cette optique, le port de Tema est mis en avant afin d'en faire un hub logistique moderne pouvant concurrencer Abidjan et Dakar. Mahama a également évoqué la coopération sécuritaire avec l'AES, alors que le Ghana est de plus en plus exposé aux menaces terroristes. Le partage de renseignements et l'assistance militaire sont certains des axes envisagés. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

LES TERMITES EN AFRIQUE : UNE MENACE AMPLIFIÉE PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Afrique abrite une biodiversité exceptionnelle, avec environ 100 000 espèces d'insectes et plus de 1 000 espèces de termites. Ces derniers jouent un rôle écologique clé en décomposant le bois mort et en recyclant les nutriments. Cependant, leur activité suscite des inquiétudes face au réchauffement climatique. Des études montrent que la consommation de bois par les termites augmente avec la température. À chaque hausse de 10°C, leur taux de décomposition du bois est multiplié par 6,8, entraînant une libération accrue de dioxyde de carbone (CO_2) et de méthane (CH_4), deux gaz à effet de serre. Avec l'expansion des zones arides, leur habitat s'étend, amplifiant leur impact sur le cycle du carbone. Par ailleurs, certaines espèces comme Macrotermes subhyalinus et Odontotermes erraticus causent des ravages aux cultures. Il devient impératif d'intégrer ces insectes dans les stratégies climatiques et agricoles pour limiter leurs effets négatifs, tout en préservant leur rôle écologique. ■

Sport

COUPE DU MALI 2025 : UNE ÉTAPE DÉCISIVE EN SUSPENS

Le tirage au sort de la phase fédérale de la 64ème édition de la Coupe du Mali de football a été effectué le 5 mars 2025. Alors que les matchs des 1/16èmes de finale débutent le 22 mars prochain, cette ultime étape de la coupe nationale s'annonce ouverte.

Mohamed KENOUVI

La phase fédérale de la coupe du Mali 2025 débute le 22 mars.

La magie de la Coupe va-t-elle à nouveau opérer cette année, propulsant au-devant de la scène une équipe sortie de nulle part ? En 2021, Binga FC, alors totalement inconnu du grand public, s'est hissé en finale de la Coupe du Mali, déjouant tous les pronostics. De quoi nourrir les rêves des « petits poucets » en lice pour cette 64ème édition, à l'instar, entre autres, du FC Gaoussou, de Derby Academy de Bamako, de l'Avenir AC de Tombouctou, de l'AS Alençon de Sikasso, de l'Espoir de Nioro ou encore de l'ASK Diéma de Yelimané. Ces différents clubs des ligues inférieures peuvent prétendre dépasser au moins le cap des 1/16èmes de finale et aller loin dans la compétition, d'autant plus que, pour le coup d'envoi de la phase fédérale, ils seront opposés entre eux. Derby Academy et Espoir de Nioro vont s'affronter pour un billet en 1/8èmes de finale, tandis que le FC Gaoussou de son côté va en découdre avec l'ASK Diéma de Yelimané et que l'AS Alençon sera aux prises avec l'Avenir AC de Tombouctou.

Les favoris épargnés Comme à l'accoutumée, à ce stade de la Coupe, les grands clubs de Ligue 1 et généralement tous les clubs évoluant dans la division d'élite sont tombés sur des adversaires des divisions inférieures largement à leur portée. Le Stade malien, favori pour le titre final, affrontera la modeste équipe de l'AS Médine de Sikasso. Le détenteur du trophée devrait pouvoir valider son ticket pour le tour suivant, même si l'éventualité d'une énorme désillusion des Blancs de Bamako n'est pas totalement à écarter. Pareil pour le Djoliba AC, qui a hérité de l'AS Biton de Ségou, et l'AS Real de Bamako, qui sera opposé au FC Malikoura de Koulikoro.

Les jeux devraient être en revanche un peu plus serrés pour les rencontres des Étoiles du Mandé et du FC Diarra de Bamako. Les deux nouveaux promus vont en découdre respectivement avec le Sonni AC de Gao et le Tata national de Sikasso dans des rencontres qui s'annoncent très indécises. ■

CAF Patrice Motsepe réélu, Samuel Eto'o intègre le Comex

Le Président sortant de la CAF, Patrice Motsepe, rempile pour un 2ème mandat de 4 ans à la tête de la Confédération africaine de football. Seul candidat en lice, le Sud-Africain a été réélu par acclamations lors de la 14ème Assemblée générale extraordinaire de l'instance dirigeante du football africain tenue le 12 mars 2025 au Caire, en Égypte. Si la prolongation du règne de Motsepe à la tête de la CAF ne faisait aucun doute, l'intégration de Samuel Eto'o au Comité exécutif de la confédération n'a pas été de tout repos pour le Camerounais. Blanchi par le jury d'appel de la CAF le 19 février dernier, suite à des sanctions prises à son encontre par le jury disciplinaire, le Président de la FECAFOOT a réussi son pari. Seul membre en lice dans la zone UNIFFAC, Samuel Eto'o succède à son compatriote Seidou Mbombo Njoya. ■ **M.K**

CARTONS DE LA SEMAINE

Le **Paris Saint-Germain** s'est qualifié pour les quarts de finale de la Ligue des champions ce mardi 11 mars en venant à bout de Liverpool. Après avoir été battu au match aller, les hommes de Luis Enrique ont su refaire leur retard à Anfield avant de s'imposer lors des séances de tirs au but.

Marius Lindvik et **Johann Andre** Forfang, deux sauteurs à skis norvégiens, ont été suspendus provisoirement par la Fédération internationale de ski (FIS) mercredi 12 mars 2025. Ils ont participé samedi dernier à l'épreuve de grand tremplin des Championnats du monde avec des combinaisons non conformes. En attendant la fin de l'enquête de la FIS, ils n'ont plus le droit de participer aux compétitions nationales et internationales.

Culture

AMADOU NIANG : « AUTREFOIS, LA FAMILLE ÉLARGIE JOUAIT UN RÔLE CRUCIAL DANS L'ÉDUCATION DES JEUNES »

Amadou Niang est l'auteur de « Linguère Rokhaya - Le Sago, un super pouvoir ». Il est coach formateur certifié EQ-i 2.0 et EQ 360 en intelligence émotionnelle, spécialisé dans le développement des compétences comportementales et fondateur du cabinet Leadership Academy. Il nous parle des valeurs africaines essentielles pour forger les leaders de demain.

Fatoumata MAGUIRAGA

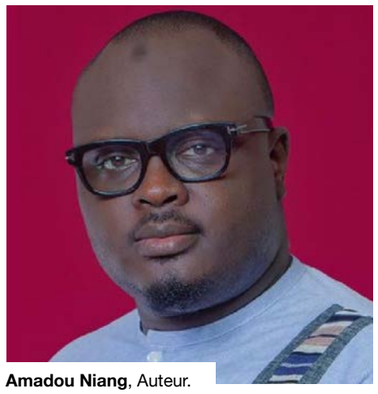

Amadou Niang, Auteur.

J'ai lu votre livre avec un grand intérêt. Est-ce votre premier ouvrage ?
Je vous remercie pour votre intérêt et pour cette belle opportunité qui me permet de partager ma vision. J'accompagne les leaders et futurs leaders dans le développement de leurs compétences comportementales un peu partout dans la zone Afrique Océan Indien. « Linguère Rokhaya - Le Sago, un super pouvoir » est effectivement mon premier livre, mais je préfère le considérer comme bien plus qu'un simple ouvrage. C'est une boussole pour les futurs leaders africains ambitieux, crédibles, intègres, dignes, courageux, véridiques, respectueux de la parole donnée et outillés pour affronter les défis du monde moderne.

Qu'est-ce qui vous a poussé à écrire ce livre ?
Deux grandes motivations ont guidé la rédaction de ce livre. Premièrement, mon métier de coach formateur m'a confronté à une réalité qui a attiré toute mon attention : dans le monde de l'entreprise, le leadership ne se limite pas à des titres ou à des compétences techniques. Ce sont les compétences comportementales qui font toute la différence. J'ai vu des managers échouer parce qu'ils n'avaient pas développé la maîtrise de soi, l'empathie, l'assertivité, la confiance en soi, le courage, l'expression émotionnelle, la gestion des relations, etc. Or, ces compétences ne s'acquièrent pas du jour au lendemain : c'est un travail sur soi, jour après jour. Mais la bonne nouvelle, c'est qu'elles peuvent être développées dès le bas âge. Le livre traite tous ces sujets de manière simple et accessible. Je voulais participer à la préparation d'une génération africaine prête à affronter le monde avec un leadership solide et décomplexé. Deuxièmement, j'ai observé avec inquiétude la disparition progressive de nos valeurs, remplacées par des contre-valeurs qui gangrènent notre société. La quête effrénée de la richesse facile, l'agressivité verbale exacerbée sur les réseaux sociaux et la raréfaction de modèles inspirants constituent de véritables freins à la transmission intergénérationnelle des valeurs qui ont forgé nos sociétés. Ce livre est une tentative audacieuse de réhabiliter ces dernières, en démontrant qu'elles ne sont ni dépassées ni obsolètes. Bien au contraire, elles constituent les fondations solides sur lesquelles repose un succès durable, tant sur le plan personnel que professionnel. Nous devons nous rappeler que nos grands-parents, avec une sagesse acquise tout au long de leur socialisation, détenaient des clés précieuses pour naviguer avec dignité et intégrité dans un monde en perpétuel changement. Aujourd'hui encore, je crois fermement que ce sont ces enseignements qui doivent nous guider vers une réussite en parfaite harmonie avec notre identité africaine. Dans ce rendez-vous du « donner et du recevoir », le reste du monde a beaucoup à apprendre de l'Afrique. Mais il faudra d'abord que tous les Africains incarnent ces belles compétences comportementales.

Le livre est-il un manuel pour le développement personnel ?
Absolument, mais avec une approche unique. « Linguère Rokhaya - Le Sago, un super pouvoir » est un livre de développement personnel enraciné dans la culture africaine. Il ne se contente pas de répéter des principes que l'on retrouve dans les ouvrages occidentaux. Il montre que l'Afrique a toujours possédé ses propres codes de développement personnel et de leadership. Au lieu d'utiliser des références venues d'ailleurs, j'ai voulu mettre en avant des figures africaines inspirantes, comme la Reine Kassa de l'Empire du Mali, la Reine Ndatté Yalla du Sénégal et la Reine Abla Pokou de Côte d'Ivoire. Le livre montre aussi que le leadership féminin n'est pas une nouveauté en Afrique. Aujourd'hui, nos écoles développent les compétences techniques de nos jeunes, mais elles laissent un grand vide dans le domaine du développement des compétences comportementales. Pourtant, ce sont ces dernières qui feront toute la différence dans leur avenir professionnel et personnel. J'espère que ce livre inspirera nos États africains à intégrer ces enseignements dans l'éducation de nos enfants et adolescents.

Comment les valeurs que vous enseignez dans le livre peuvent-elles nous aider à surmonter les crises que traversent nos sociétés ?
Les valeurs traditionnelles africaines que je promeus dans mon livre, telles que la maîtrise de soi (sago en wolof), le courage (fit), la personnalité (fulè), la dignité (fayda), l'assertivité (dëggu) et le respect de la parole donnée (fonk káddu), offrent des solutions profondes et durables :
• Renforcement du leadership éthique : si ces valeurs sont développées chez les jeunes africains, nous aurons des leaders moins susceptibles de succomber à la corruption ou aux abus de pouvoir, favorisant ainsi une gouvernance stable et juste.
• Promotion de la cohésion sociale : la maîtrise de soi, le respect mutuel, l'empathie garantissent la tolérance et la compréhension entre différentes communautés, réduisant les tensions ethniques et religieuses. ■

www.journaldumali.com Journal du Mali L'hebdo

Directeur de publication : Mahamadou CAMARA mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée : Aurélie DUPIN aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef : Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction : Ramata DIAOURÉ

Rédaction : Mohamed KENOUVI - Fatoumata MAGUIRAGA

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com

CANAL+

ÇA CHAUFFE DANS PROMO

REABONNEZ-VOUS A VOTRE FORMULE

15 JOURS OFFERTS*

TOUT CANAL+

*Offre valable du 18 février au 13 Avril, pour tout réabonnement à la dernière formule active.
Voir tarifs et conditions auprès de votre Distributeur Agrée ou au 36 555.